

**YOU'LL
NEVER
WORK
ALONE**

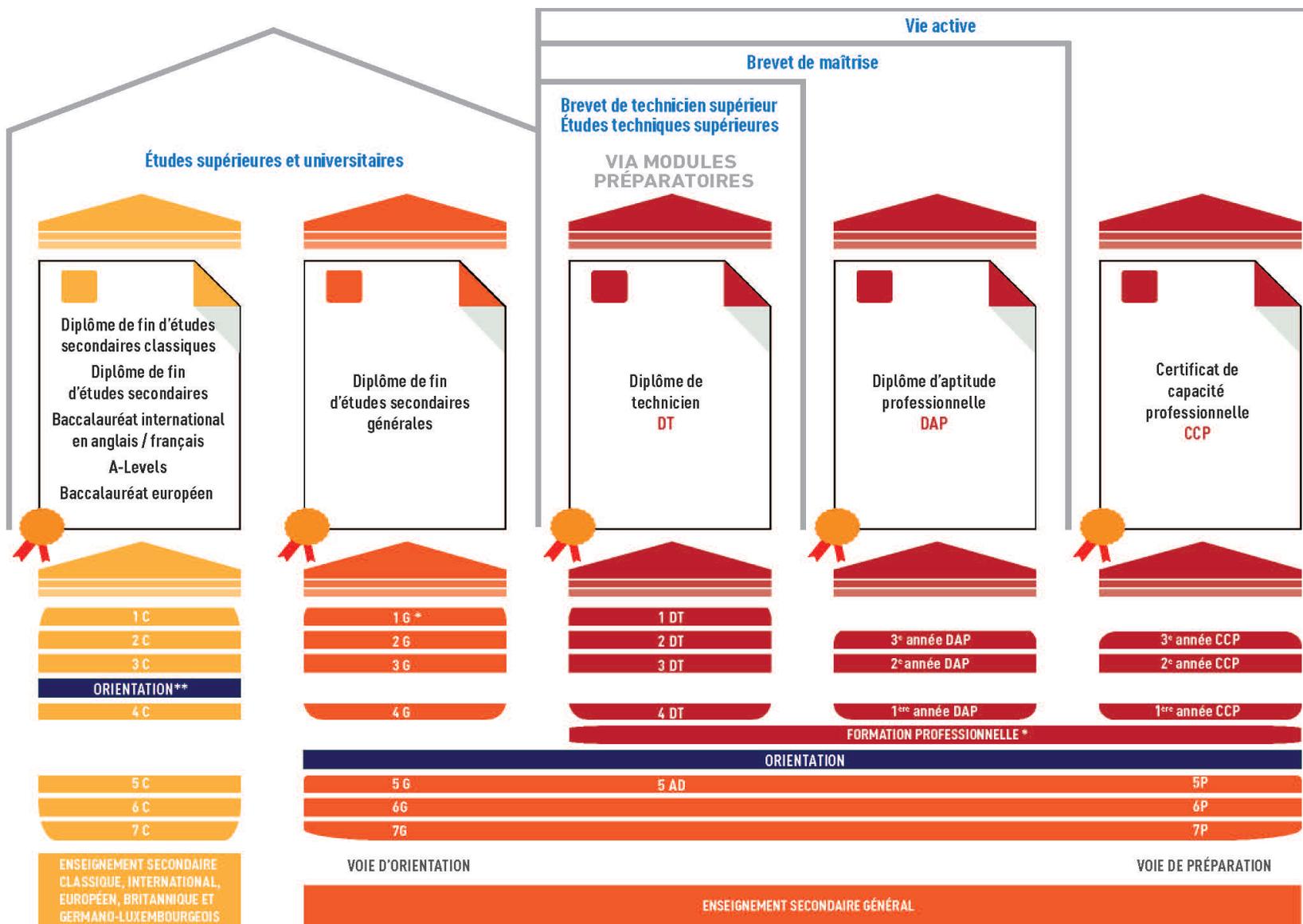


CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

FAIRE UN APPRENTISSAGE AU LUXEMBOURG

28 mai 2025

L'APPRENTISSAGE DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE



3 diplômes :

Certificat de capacité professionnelle (CCP)

Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)

Diplôme de technicien (DT)

NIVEAU DES CERTIFICATS/DIPLÔMES SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Cadre luxembourgeois des qualifications		Cadre européen des qualifications
Niveau 1	Cycle inférieur secondaire technique	Niveau 1
Niveau 2	CCP	Niveau 2
Niveau 3	DAP Réussite 5 années d'ESC, Réussite cycle moyen ESG	Niveau 3
Niveau 4	DT Diplôme de fin d'études secondaires (ESC, ESG)	Niveau 4
Niveau 5	Brevet de Maîtrise, BTS, BTS spécialisé	Niveau 5
Niveau 6	Bachelor	Niveau 6
Niveau 7	Master	Niveau 7
Niveau 8	Doctorat	Niveau 8

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Un **partenariat entre l'État et les chambres professionnelles** qui englobe :

- l'analyse et la définition des besoins;
- l'orientation et l'information;
- l'organisation de la formation;
- l'élaboration des programmes-cadres;
- l'évaluation...

Pour **chaque métier/profession**, la CSL est compétente, avec une chambre patronale pour l'attribution du droit de former aux entreprises

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

- 6 250 élèves inscrits dans une formation professionnelle = +/- 20% du total des élèves de l'enseignement secondaire
 - 2 800 x niveau DT
 - 3 400 x niveau DAP
 - 550 x niveau CCP
- Contrats d'apprentissage : +/- 4 000 au total et +/- 2 000 nouveaux contrats chaque année

ORGANISATION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

~ 100 Formations
sous contrat d'**apprentissage**

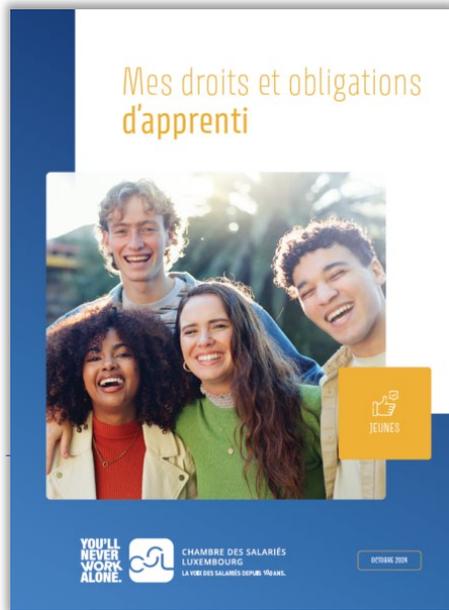
12 DT + 61 DAP + 27 CCP



- Régime concomitant (évt. par périodes)
- Régime mixte (plein temps + apprentissage)
- Régime linguistique spécifique

~ 37 Formations
plein temps avec **stages**

DT + DAP



L'APPRENTISSAGE TRANSFRONTALIER

- Formation scolaire dans un pays frontalier, contrat d'apprentissage dans une entreprise luxembourgeoise
- ~160 métiers/professions dont des BTS (Règlement grand-ducal du 15 juillet 2024 déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle)
- Apprentissage initial ou adulte
- Demande à adresser au Service de la formation professionnelle du MENJE
- Inscription à l'ADEM-OP de Luxembourg entre avril et octobre

L'APPRENTISSAGE POUR ADULTES

- Conditions d'accès :
 - avoir 18 ans
 - avoir quitté l'école depuis 12 mois
 - avoir été affilié à la sécurité sociale pendant 12 mois
- Régime concomitant
- Environ 90 métiers/professions (+ TRF)
- Droit au SSM non qualifié
- Introduire demande à l'ADEM-OP entre 1er avril et 15 septembre
<https://adem.public.lu/content/dam/adem/fr/formulaires/Apprentissage/Formulaire-Apprentissage-Adultes.pdf>

LES ATOUTS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Expérience professionnelle
- Bonnes chances d'insertion sur le marché de l'emploi
<https://barometre.teva.lu/>



- DAP/DT: droit au SSM qualifié (CCP après 2 ans d'exercice)
- Création d'entreprise avec un DAP: autorisation d'établissement pour les [activités artisanales de la liste B](#)
- Autorisation d'exercer pour certaines professions (ex. aide-soignant)
- Accès brevet de maîtrise et études supérieures dans spécialité

YOU'LL
NEVER
WORK
ALONE.



SOURCES D'INFORMATION

Services de conseil et d'orientation

- Service Orientation professionnelle de l'ADEM / BIZ
- Cellule d'orientation du lycée

Informations sur les métiers et formations professionnelles

- www.shapeyourfuture.lu



- www.orientation.lu/jobs/ (tous niveaux de formation + TRF)

Recherche d'un établissement scolaire

- <https://www.orientation.lu/schools/search/?levels=10629289>



OUTILS D'ORIENTATION AU NIVEAU NATIONAL

Tests d'orientation des chambres professionnelles pour classes de 5^e

- Basic-check (Chambre des salariés et Chambre des Métiers)
www.basic-check.lu
- Talent-check (Chambre de Commerce)
www.talentcheck.lu

Tests d'orientation au Berufsinformationszentrum (BIZ) du Service de l'Orientation professionnelle de l'ADEM

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Attestation d'aptitude favorable du médecin scolaire
- Critères d'admission scolaires + langue véhiculaire



- CCP : 5^e P avec 18 à 33 modules réussis
- DAP : 5^e P (45 modules), 5^e AD ou 5^e G
- DT : 5^e G

CRITÈRES D'ACCÈS SCOLAIRES

Accès aux **catégories A,B,C** des formations **DAP**

- Formations de la catégorie **A** (métiers à "faible technicité")
 - 5^e G
 - 5^e AD
 - 5^e P (45 modules au moins)
- Formations de la catégorie **B**
 - 5^e G
 - 5^e AD + niveau fort en mathématiques
 - 5^e P (45 modules dont 8 au moins en mathématiques)
- Formations de la catégorie **C** (métiers à "haute technicité")
 - 5^e G



CRITÈRES D'ACCÈS SCOLAIRES

Formations DT

5^e G réussie au niveau globalement avancé ou au niveau globalement de base
+ critères supplémentaires pour les différentes divisions

- Mécanique, Informatique, Électrotechnique, Génie civil, Équipement du bâtiment
 - en maths niveau suffisant au cours avancé ou niveau fort au cours de base
- Administrative et commerciale, Logistique
 - en FR et en DE ou EN, niveau suffisant au cours avancé ou niveau fort au cours de base
- Hôtelière et touristique
 - pour au moins 2 des langues DE, EN, FR, niveau suffisant au cours avancé ou niveau fort au cours de base
- Agricole
 - 5^e G au niveau globalement avancé ou au niveau globalement de base avec niveau fort en sciences naturelles
- Artistique
 - faire preuve de compétences artistiques

RECHERCHE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Conseil et aide à la recherche d'un poste d'apprentissage par ADEM-OP
- Centralisation des demandes et offres auprès de l'ADEM-OP
 - à pd février/mars: obligation pour les entreprises qui désirent former un apprenti de faire une déclaration de poste d'apprentissage
 - à pd avril: inscription des élèves en tant que demandeurs d'un poste d'apprentissage et communication des offres de poste aux candidats
- Entretiens entre entreprises et candidats potentiels
 - entreprise communique volonté de conclure contrat à ADEM-OP
- Après le contrôle du droit de former:
 - préparation contrat par la chambre patronale sur demande ADEM-OP
 - remise attestation au candidat pour pouvoir s'inscrire dans lycée par ADEM-OP
- 16 juillet au 1^{er} novembre : conclusion des contrats d'apprentissage

YOU'LL
NEVER
WORK
ALONE.



LE DROIT DE FORMER

- Modalités accord/retrait du droit de former définies par loi et RGD
- Droit d'accorder ou de retirer le droit de former appartient aux chambres professionnelles
- Critères qualitatifs et quantitatifs à respecter :
 - Patron-formateur âgé de 21 ans au moins
 - Satisfaire aux conditions d'honorabilité
 - Satisfaire aux conditions de qualification professionnelle
 - Tenue générale et envergure de l'organisme de formation
 - Tuteur suit formation obligatoire de 3 jours au moins
 - Nombre maximum d'apprentis respecté ...

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Durée du contrat égale à durée de la formation
- Période d'essai de 3 mois
- Engagements contractuels du patron-formateur
 - assurer la formation conformément au programme
 - ne pas employer l'apprenti à des travaux ou services étrangers à la profession, des travaux insalubres ou au-dessus de ses capacités physiques,
 - communiquer dans les délais les résultats des évaluations
 - libérer l'apprenti pour fréquenter régulièrement les cours à l'école et se présenter aux projets intégrés ...
 - vérifier la tenue régulière d'un carnet d'apprentissage
- Engagements contractuels de l'apprenti
 - fréquenter régulièrement les cours scolaires
 - informer de ses absences à l'école (maladie, etc.)
 - se conformer aux heures de travail et au règlement interne de l'entreprise
 - remplir soigneusement le carnet d'apprentissage ...

LE PROGRAMME À RESPECTER

- Parallélisme entre formation scolaire et patronale
- Modules théoriques évalués par enseignants, modules patronaux évalués par tuteur
- Programmes consultables sur :

<https://ssl.education.lu/eSchoolBooks/Web/FP/19/Formations/Index>

Cliquer sur le bouton *Details* de la formation et scroller jusqu'à la section *Documents* pour :

- grille d'évaluation patronale
- planning des compétences patronales

Cliquer *Documents* et sélectionner *Carnets d'apprentissage* pour :

- carnet d'apprentissage

LE CARNET D'APPRENTISSAGE

- Contenu défini par l'équipe curriculaire
- Objectif du carnet: documenter les activités de l'apprenti dans l'entreprise
 - conseiller à l'apprentissage: outil de surveillance de l'apprentissage (évolution de l'apprenti, respect programme)
 - pour apprenti : réflexion sur ses apprentissages
 - Pour tuteur: indicateur de la progression de l'apprenti
- Projet-pilote carnet électronique:
 - Instructeur de natation, Fleuriste, Mécatronicien autos et de motos, Informaticien qualifié, Dessinateur en bâtiment, Horticulteur-Maraîcher



LE CONSEILLER À L'APPRENTISSAGE

Intermédiaire entre milieu scolaire et professionnel

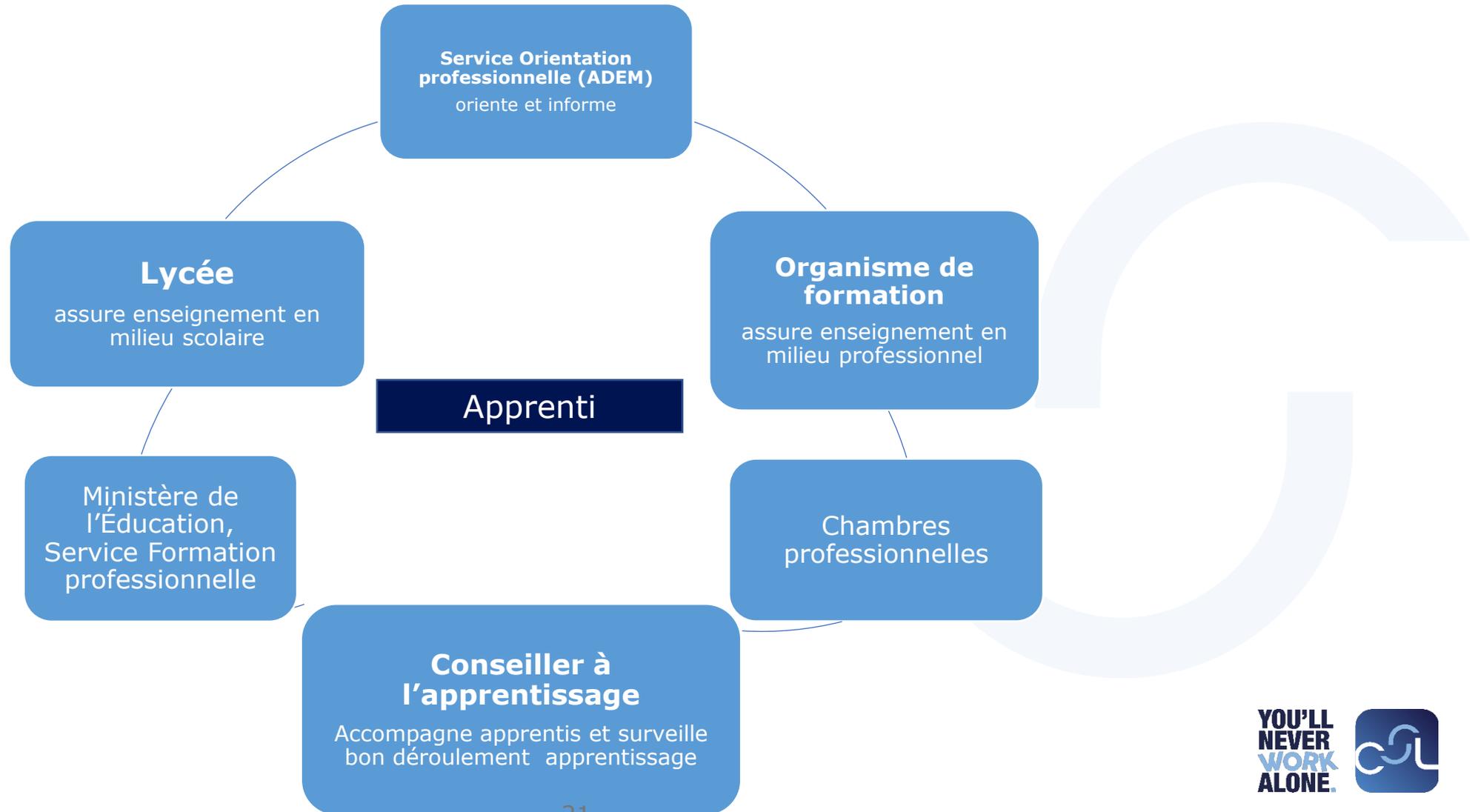
- Au service du MENJE et des chambres professionnelles
 - Informe (1^{er} contact apprentis et patrons)
 - Surveille le déroulement de l'apprentissage et le respect conditions du contrat
 - Donne un retour sur la tenue de l'entreprise, des difficultés d'organisation éventuelles
 - Agit en tant que conciliateur

Responsabilités

- Visites en entreprise
 - Attention : non-respect du droit du travail (rémunération, durée du travail,...) → ITM
- Organisation des commissions de litige
- Saisie des résultats des modules patronaux dans le fichier élèves



ACTEURS DE L'APPRENTISSAGE



INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE

Minimum fixé par RGD pour chaque métier/profession

- Les heures passées à l'école sont rémunérées

Apprentissage adulte : SSM non-qualifié

Prime de promotion de l'apprentissage pour l'apprenti

- CCP : 130 €/mois;
- DAP/DT : 150 €/mois

Aide à la promotion de l'apprentissage pour le patron-formateur

- DAP et DT - aide correspondant à 27% de l'indemnité d'apprentissage
- CCP - 40% de l'indemnité d'apprentissage
- Remboursement de la part patronale des charges sociales

LES CONGÉS

Congé annuel 26 jours (+ congé supplémentaire convention collective)

- à accorder en période de vacances scolaires

Congés extraordinaires (déménagement, décès,....)

Congé de maternité : 8 semaines avant et 12 semaines après la naissance

Congé parental : uniquement à temps plein (4 ou 6 mois)

Congé individuel de formation: uniquement pour participation à concours métiers

Congés accueil, pour raisons familiales et congé d'accompagnement

N.B. Pendant le congé de maladie, de maternité ou le congé parental, il est strictement interdit à l'apprenti de fréquenter l'école ou de participer au PII/PIF

PROTECTION SPÉCIALE CONTRE LA RÉSILIATION

Procédure de résiliation prévue dans le Code du travail avec :

- Demande de prise de position
- Réunion de conciliation
- Réunion de la commission des litiges

⇒ Accord des chambres prévu pour chaque résiliation

En cas de résiliation pendant l'année scolaire: délai de 6 semaines pour trouver une nouvelle entreprise-formatrice, sinon le lycée établit une fiche de départ

LE RÔLE DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Article L.414-3 (1)

En matière de formation professionnelle, le **délégué du personnel** a pour mission

- Dans les entreprises qui excèdent les 100 salariés et plus: de participer à la formation des apprentis et à la gestion des centres d'apprentissage, s'il en existe,
- De participer dans la gestion des mesures en faveur des jeunes et de conseiller l'employeur sur toutes les questions relatives aux conditions de travail et à la protection des jeunes salariés
- De collaborer à l'établissement et à l'exécution de tout régime de formation professionnelle initiale

Article L.414-15 (2)

Le **délégué à l'égalité** est habilité à

- Veiller à la formation à l'égalité des apprentis dans l'entreprise,
- Collaborer à l'établissement et à l'exécution de tout régime de formation professionnelle initiale et notamment de l'apprentissage

LE RÔLE DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

- **Article L.343-3, (3)** Travail des jeunes (< 18 ans)
- **Article L.343-3, (4)**, Travail des adolescents (entre 15 et 18 ans)
Le délégué à la sécurité et à la santé est associé à la surveillance des travaux normalement interdits pour les jeunes, mais autorisés par les ministères compétents, notamment parce qu'ils sont indispensables à la formation professionnelle des adolescents
- **Article L.344-3**
Tout employeur occupant un ou plusieurs adolescents doit tenir un registre ou un fichier où sont inscrits entre autres les jours de congé accordés, les heures de travail et les dates des examens médicaux et une copie du dernier certificat médical établi par le service de la santé au travail. Le registre doit être tenu à jour et mis à disposition de l'ITM, des délégations du personnel, des délégués à la sécurité, des conseillers à l'apprentissage et des salariés désignés.

TYPES DE FORMATION PROFESSIONNELLE PARTICULIERS

Formation en cours d'emploi

- Formation professionnelle sous contrat de travail
- DAP aide-soignant et CCP assistant d'accompagnement au quotidien

Projet-pilote 1re + DAP

- Formation professionnelle raccourcie à temps plein sur 12-18 mois

Projet Formation professionnelle supérieure

- 6 Formations-pilotes sous contrat d'apprentissage (niveau 5 CQL)
- 2 ans

**YOU'LL
NEVER
WORK
ALONE**



CHAMBRE DES SALARIÉS
LUXEMBOURG

MERCI

pour votre attention
